

Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

- Akka Technologies annonce une augmentation de capital de 200 M€
- Nouveau succès commercial pour StreamWIDE
- Vente-unique.com est la pépite de Stéphane Pasqualetti, Portfolio manager chez Keren Finance

L'actualité de la semaine - Akka Technologies

Le Conseil d'administration d'AKKA Technologies a approuvé la mise en œuvre d'une opération d'augmentation de capital réservée d'un montant de 200 M€, entraînant l'émission de nouvelles actions correspondant à 39,8% du capital de la société. Cette opération sera souscrite à hauteur de 150 M€ par la Compagnie Nationale à Portefeuille (« CNP ») (Groupe Frère), et par le groupe familial Ricci qui réinvestit 50 M€. Le prix de souscription est de 22,50 € par action extériorisant une prime de 43% par rapport au cours de clôture en date du 5 octobre 2020, et de 33% sur le cours moyen pondéré des 30 derniers jours de bourse.

L'augmentation de capitale permettra de renforcer la structure financière de la société, fortement impactée par la crise du COVID-19. Au titre de ses résultats S1, le groupe a notamment vu son ROP passer dans le rouge à -66,1 M€ contre 45,1 M€ un an plus tôt, et son endettement net à fin juin 2020 gonfler de 70 M€ pour atteindre 438,9 M€. Le calendrier prévoit la clôture de l'opération avant la fin de l'exercice 2020.

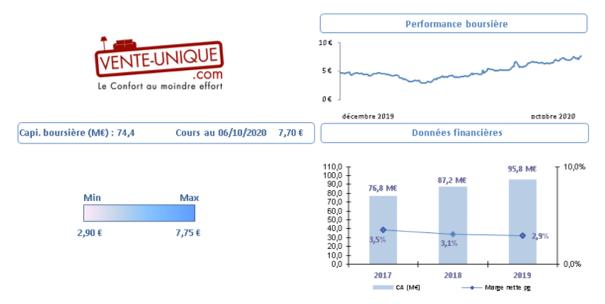
La publication d'EuroLand de la semaine - StreamWIDE

Par le biais d'un communiqué de presse, StreamWIDE annonce avoir été sélectionné par la Société du Grand Paris (SGP) au sein du consortium Engie Solutions et Nokia. Le consortium aura pour objectif de déployer un réseau privé 4G/LTE ainsi que les services de communication associés pour les nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express (68 gares et 200 km de réseau).

Cet accord pluriannuel, de nature à renforcer le profil de croissance du Groupe, vient, une nouvelle fois, confirmer l'avance technologique des solutions de communication critiques développées par StreamWIDE.

[Retrouvez notre flash sur cette publication ici](#)

La pépite de la semaine



Stéphane Pasqualetti - Portfolio manager chez Keren Finance

Crée en 2006, Vente-unique.com est une société de vente de mobilier en Europe, exclusivement on-line.

La société couvre actuellement 11 pays (France, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Suisse).

Elle profite d'un marché de l'ameublement en pleine mutation vers la distribution sur internet, notamment sur son cœur de cible du mobilier à prix accessible.

Pure-player internet, la société maîtrise parfaitement les particularités de ce canal de distribution : du marketing produit et digital à la logistique et service clients.

Ainsi, Vente-Unique.com dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance de 10% des ventes par an.

Nous noterons l'exceptionnelle année 2020 qui verra la société afficher une croissance supérieure à 20%. La crise sanitaire et les difficultés des réseaux de distribution traditionnels ont entraîné une accélération de la consommation sur internet.

La société a toujours été rentable et ses derniers développements logistiques devraient lui permettre d'améliorer encore son taux de marge.

D'ores-et-déjà, l'internalisation de sa logistique se traduira par une rentabilité à deux chiffres sur le second semestre de l'année.

Enfin, la bonne gestion couplée à un solide bilan permet à la société de détacher un dividende chaque année.

Avec une hausse supérieure à 50% depuis le début de l'année, la valorisation du groupe s'est nettement améliorée mais reste encore loin des comparables.

En anticipant une normalisation de la croissance sur 2021, la société valorise 7x son résultat opérationnel impliquant une décote de 50 et 70% sur ses 2 comparables pures-players Allemands.

La liquidité du titre mérite une décote mais celle-ci s'avère trop importante à nos yeux !

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Terence Gerber et de François Przyplata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, recomposition de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être divulgués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

